

ExpoLog

GENEVA

Route François Peyrot 30
Palexpo
CH - 1218 Grand-Saconnex / Geneva
Tel +41 (22) 798 13 01
Fax +41 (22) 798 13 87
e-mail: info@expolog-geneva.ch
website: www.expolog-geneva.ch

INSTRUCTIONS D'EXPEDITION



GRAND GENÈVE

| GENÈVE PALEXPO | 31 MAI AU 2 JUIN | 2022 |

ExpoLog

GENEVA

ExpoLog Geneva SA a été nommé transitaire et manutentionnaire officiel pour les **Assises Européennes de la Transition Energétique**

Adresses de livraison / Dates limites d'arrivée

Par Fret Aérien Les marchandises doivent arriver à l'Aéroport de Genève **au plus tard le Jeudi 26 Mai 2022** adressées à :

ExpoLog Geneva SA
PALEXPO
CH-1218 Grand-Saconnex – Genève / Suisse
Attn : M. David Strippoli – **Assises Européennes de la Transition Energétique**

Notify : Nom de la société / numéro du stand

Par Route Les marchandises doivent arriver sur le site de PALEXPO **au plus tard le vendredi 27 Mai 2022** adressées à :

ExpoLog Geneva SA
PALEXPO
30 Route François Peyrot
CH-1218 Grand-Saconnex – Genève / Suisse
Pour : **Assises Européennes de la Transition Energétique**

Notify : Nom de la société / numéro du stand

Bureau de douane : GENEVE PALEXPO CH006521

Par Courrier Express (UPS, DHL, TNT, FEDEX etc...)

- a) Les sociétés de courrier ne sont pas en mesure de dédouaner des marchandises et de les livrer directement sur les stands à PALEXPO. Les envois nous seront uniquement remis soit à l'Aéroport de Genève soit à l'entrée du site de PALEXPO. De manière à permettre une livraison sur votre stand, nous vous suggérons d'adresser vos envois directement à **ExpoLog Geneva SA** à l'adresse indiquée ci-dessus. Veuillez vous assurer que le document de transport indique bien la mention « **DDP** », à savoir tous les frais y compris éventuels droits et taxes d'importation à la charge de l'expéditeur.

Conditions de Livraison

Tous les envois doivent être adressés en "PORT PAYE" (tous frais payés jusqu'à arrivée Genève)

Douane

L'exposant est seul responsable du fait que la marchandise exposée a été admise légalement à l'importation sur le territoire suisse et que l'utilisation dudit matériel n'est pas soumise à des restrictions douanières particulières.

Le matériel de stand ainsi que les marchandises exposées peuvent être importés temporairement et ne sont dans ce cas pas soumises aux droits et taxes d'importation. Cette procédure s'obtient soit à l'aide d'un carnet ATA, soit par un cautionnement qu'**ExpoLog Geneva SA** peut fournir contre paiement d'une taxe de cautionnement. Les imprimés tels que catalogues distribués gratuitement sur le stand durant l'exposition peuvent être admis en franchise de droits et taxes d'importation. Ceci est également valable pour les catalogues sous format CD-ROM. Cependant, les articles publicitaires tels que stylos, briquets, T-shirts, etc. sont sujets aux droits de douane éventuels et à la TVA d'importation. Il en va de même pour la nourriture et les boissons.

En conséquence, afin de connaître les frais d'importation que vous seriez amenés à payer, nous vous suggérons de contacter **ExpoLog Geneva SA** avant de procéder à l'expédition de telles marchandises.

PALEXPO dispose de son propre bureau des douanes suisses où les formalités douanières peuvent être accomplies sans problèmes.

Documents

Factures commerciales et listes de colisage (peuvent être combinées sur un seul document) en 5 exemplaires. Ces documents doivent indiquer la quantité et la nature de la marchandise, le poids brut et net ainsi que la valeur pour chaque article. Le poids et les dimensions de chaque emballage doit également figurer sur les documents (voir exemple ci-joint). En cas d'utilisation d'un carnet ATA les documents ci-dessus ne sont pas requis. Une facture séparée doit être établie pour les imprimés et les articles publicitaires distribués gratuitement.

Livraison sur votre stand

Toute marchandise livrée sur le stand est placée sous l'unique responsabilité de l'exposant, ceci même en son absence ou en l'absence de son représentant.

Assurance

La manutention du matériel de stand et des marchandises exposées à PALEXPO, se fait sous l'entière responsabilité de l'exposant. La responsabilité de l'exposant est également engagée en cas de disparition de marchandise à l'intérieur des halles. C'est pourquoi nous vous suggérons impérativement qu'une assurance soit couverte pour de tels risques. **ExpoLog Geneva SA** ne couvrira une telle assurance qu'après avoir reçu une demande écrite de la part de l'exposant.

Entreposage du matériel

Une quantité de surface limitée peut être louée. Prière de contacter **ExpoLog Geneva SA** directement.

Emballages vides

Tous les emballages vides seront enlevés sur les stands et seront entreposés aux risques et aux frais de l'exposant. Après l'exposition, ces emballages seront ramenés sur les stands. Veuillez vous assurer que chaque emballage vide est correctement étiqueté et que le nom de votre entreprise ainsi que le numéro de stand y figure. Des étiquettes pour emballages vides sont à votre disposition chez **ExpoLog Geneva SA** (bureaux situés sur le site de PALEXPO).

Transport de retour

Les retours de marchandises seront organisés par **ExpoLog Geneva SA** qui contactera chaque exposant individuellement.

Prestations sur site

ExpoLog Geneva SA possède ses propres bureaux sur le site de PALEXPO.

Contacts: Roberto FUMANI – Lucas FUMANI – Sofia ZAABAR
David STRIPPOLI – Nicolas STRIPPOLI

Heures d'ouverture Du lundi au Vendredi de 08h00 – 18h00

Important

ExpoLog Geneva SA travaille exclusivement sur la base des conditions générales de l'Association Suisse des Transitaires et des Entreprises de Logistique (CG SPEDLOGSWISS), dernière version (une copie peut être fournie sur demande).

